

**Journée de l'Eau**  
**29 septembre 2010**

Organisée par  
**Eau Secours Orléanais**

Collectif pour la remunicipalisation de la production, de la distribution de l'Eau ainsi que la préservation de la ressource et de sa qualité

**Orléans à partir 17h d'abord**  
**Place du Martroi**

**Danielle Mitterrand**

Présidente de la Fondation France Libertés

**Jean Luc Touly**

Responsable de l'Eau de la Fondation France Libertés

**Emmanuel Poilane**

Directeur de la Fondation France Libertés

## **LA MARCHÉ DES « PORTEURS D'EAU »**

Chacun de nous, individuellement ou organisé collectivement, peut devenir un Porteur d'eau et ainsi respecter les principes fondamentaux dans toutes les actions que nous mènerons pour la cause de l'eau dans notre entourage, dans notre entreprise ou notre école, dans notre ville, dans notre département, dans notre région, dans notre pays ou dans les autres régions du monde.

**L'eau doit être reconnue comme un bien commun, patrimoine de l'humanité, exclu de toute marchandisation.**

**puis à partir de 18h,**  
**sur les bords de Loire, quai du Châtelet**  
**Conférence de presse / Rencontre**

**Saran à partir de 20h30,**  
**Salle des Fêtes**

**DEBAT PUBLIC**

Les profits faramineux réalisés par les opérateurs privés ne sont pas investis dans l'intérêt général, pour colmater les fuites ou améliorer les réseaux par exemple, mais distribués entre les actionnaires qui ne poursuivent que leurs seuls intérêts particuliers. Ainsi, par exemple, certains contrats de délégation de service public de l'eau prévoient la majoration du prix du m3 si la consommation par habitant diminue. On comprend aisément que l'intérêt des actionnaires ne rejoint pas celui des citoyens...

Toutes les villes qui sont revenues, au cours des dernières années, à la régie publique de l'eau ont vu le prix du m3 diminuer de manière spectaculaire.

### Qu'est-ce que la remunicipalisation ?

Le terme n'est pas exact car le service de l'eau est toujours municipalisé ou intercommunalisé, en fonction des structures choisies et des fonctions retenues. L'eau est un service public qui est soit délégué à une société privée, soit géré directement par la collectivité locale. En France, la gestion du service public de l'eau a été déléguée à 80 % à des sociétés privées et la « remunicipalisation » désigne le processus de retour à la régie publique. Cela consiste à passer d'une gestion privée à une gestion publique.

### Quelques exemples de communes ayant fait le choix de la remunicipalisation

#### Ville de Neuchâteau (Socialiste) – 8 500 habitants

En juillet 2001, le maire a cassé le contrat (signé avec Veolia en 1992 pour 30 ans). En conséquence, selon un bilan effectué entre mi 2001 et fin 2005 : le prix de l'eau a diminué de 24 %, les investissements ont été multipliés par près de 3 et les fuites ont diminué de 15 %. Mais Veolia a attaqué la ville en justice devant le Tribunal Administratif : l'indemnité de 7,5 millions d'euros demandée par Veolia a été ramenée à 1 million d'euros (proche du chiffre estimé par la mairie et dû à la société).

#### Ville de Castres (UMP) – 25 000 habitants

En juillet 2004, le passage en régie a entraîné : Baisse du prix de 21 %, environ 15 % de fuites en moins et des investissements multipliés par 3.

#### Ville de Venelles à côté d'Aix-en-Provence (UMP) – 8 000 habitants

En 2002, la ville a rompu le contrat de délégation qui la liait à la Saur depuis 1974. Le prix a diminué de 20 %, environ 15 % de fuites en moins et des investissements multipliés par 3. Une particularité : avec le passage en régie totale, les 10 premiers mètres cubes sont gratuits pour les RMIstes et les 20 premiers mètres cubes gratuits pour les handicapés.

L'eau n'est pas une marchandise et dans l'intérêt général, un retour en régie est la meilleure des solutions pour une gestion démocratique de l'eau en France.

**Eau Secours Orléanais**

Collectif de citoyens, d'associations (ATTAC 45, GAMO Olivet, ACA St Jean de Braye, MNLE, AGIR pour la Chapelle, ADERC 45...), de partis politiques (Les Verts, PCF...) et la ville de Saran



**Il faut une forte volonté politique aux élus pour obtenir le retour en gestion municipale.  
Les élus doivent cesser de se retrancher derrière les difficultés . Le service dû aux usagers de l'eau l'exige.**

## St Jean de Braye

**ALTERNATIVE CITOYENNE ABRAYSIENNE** « La SAUR nous essore »

Le contrat signé avec la Saur, chargeant celle-ci de l'entretien, de la distribution et de la modernisation du réseau d'eau potable de la ville se termine fin 2011

Résultat : le prix de l'eau a augmenté 2 fois plus que le coût de la vie,

la qualité ne s'est pas améliorée et les citoyens ne peuvent rien dire !

**Une gestion publique de l'eau à Saint Jean de Braye s'impose comme la solution....**

**Le Conseil Municipal indiquera courant Octobre 2010 s'il renouvelle le contrat avec la SAUR ..... ou s'il choisit de revenir à une gestion publique de l'eau.**

**Exigez avec nous - le retour à une gestion publique de l'eau à Saint Jean de Braye.**

Contact : - Alternative Citoyenne Abraysienne, BP 90008, 45811 St Jean de Braye CEDEX  
<http://alternativcitoyenneabraysienne.blogspot.com/>

## Olivet

**A Olivet une déjà longue histoire d'eau...**

1933 le service de l'eau est délégué à CGE (aujourd'hui Veolia)... pour 99 ans !

1997 la pression des usagers finit par payer : réduction du prix de 18%...

mais la municipalité refuse de réduire la durée du contrat.

1997 Début de l'action engagée, sur ce point, par le **Groupe d'Action Municipale d'Olivet (GAMO)** et ses élus (Annick Flouret, Pierre Plisson) au Tribunal administratif.

2004 En appel, la cour administrative de Nantes donne raison au Gamo...

mais la CGE et le maire d'Olivet ( pourquoi?) se pourvoient en Conseil d'Etat.

Avril 2009 C'est le « fameux » arrêt Olivet. Le Conseil d'Etat fait appliquer les lois Sapin et Barnier :

le contrat actuel sera caduc en 2015 !

**Veolia risque-t-elle de « perdre » Olivet ?**

**La municipalité actuelle refusera-t-elle encore longtemps, sur le mode de gestion du service de l'eau, le débat public et la consultation des Olivétains que demandent les élus de la liste**

**« Pour Olivet, citoyenne, écologique et solidaire »**

(J-C Haglund, Odile Thomas)

## St Jean de la Ruelle

**SAINT JEAN DE LA RUELLE :**

Les forages de la ville ne sont pas protégés et la teneur en nitrates et en pesticides atteint la limite des normes acceptées. Sous le prétexte de l'urgence sanitaire, une majorité du conseil municipal, en 2007, décide d'abandonner l'exploitation des châteaux d'eau de la ville et d'acheter l'eau à la Lyonnaise des eaux via Orléans. La Lyonnaise atteint son objectif de mettre, de fait, un pied dans la porte au nord de la Loire. La solution d'une coopération intercommunale avec Saran et d'autres villes est souhaitée, mais dans les faits repoussée sous différents prétextes.

L' élu de la liste « résolument à gauche » poursuit le combat pour arracher à la Lyonnaise la main mise sur la production d'eau et pour la mise en œuvre d'une gestion publique sous contrôle des habitants de la source à l'assainissement.

Christian Foiret, conseiller municipal de Saint Jean de la Ruelle

## La Chapelle St Mesmin

**Il n'y a pas de souci à se faire pour l'eau, tant en qualité, qu'en quantité ??**

Pourtant...Nous avons dû fermer un captage en 2000,

Son taux de Sélénium était excessif ... à quand les autres ??

En juillet 2009 et 2008, en avril et mai 2008 l'eau Chapelloise a été déclarée non conforme en terme de potabilité même après traitement !!

Les études montrent que les taux de Nitrates augmentent année après année et qu'ils dépasseront avec certitude les normes de potabilité à plus ou moins brève échéance.

Un approvisionnement insuffisant est prévu à l'échéance de 2020.

Une alimentation commune envisagée entre Saran - Saint Jean de la Ruelle - Ingré et La Chapelle Saint Mesmin avec une gestion publique s'avère moins onéreuse pour les citoyens, grâce à la mise en commun des moyens humains et financiers.

**Pourquoi ne pas vouloir de se pencher sérieusement sur cette proposition commune et ce dédouaner ainsi des multinationales privées ?**

Contact : [www.agirpourlachapelle45.elunet.fr](http://www.agirpourlachapelle45.elunet.fr)

## Orléans

**La ville d'Orléans** doit choisir en 2011 de revenir en régie municipale ou de renouveler le contrat en délégation de service public. Les premières déclarations du maire en conseil municipal laissent peu de doutes quand à son choix: ce sera de nouveau la Lyonnaise ou un de ses concurrents qui emportera le marché.

Alors que l'UFC Que Choisir a montré que la régie réduit fortement le prix de l'eau pour l'utilisateur; que des villes comme Paris reviennent à une gestion directe; que

d'autres comme Tours n'ont jamais cessé de maîtriser leur approvisionnement; Orléans refuserait d'étudier sérieusement un retour en régie municipale parce que les réseaux seraient moins bien entretenus ? Le maire UMP ne fait que de l'idéologie politicienne en refusant de faire son travail d' élu: **rechercher l'intérêt de tous les orléanais !** ( J-P Grand )

## Attac 45

La France détient le record du monde de la délégation du service public de l'eau aux opérateurs privés qui se partagent un marché juteux. ( Suez- Lyonnaise des eaux, La Saur, Véolia)

Des études répétées ( Rapport de la Cour des Comptes de 2003, Etude de L'UFC Que choisir) ont établi que le prix de l'eau est au moins 30% plus cher par rapport aux villes qui ont conservé la régie publique.

Nos élus doivent prendre leurs responsabilités pour mettre en place les solutions (investissements à long terme, mutualisation des moyens...) conformes à l'intérêt général et cesser de se défaire sur les illusionnistes du privé. L'eau doit être gérée de la production à la distribution par ceux qui sont en charge de l'intérêt général et non par ceux qui n'ont d'autres soucis que leur intérêt privé.

Parce que la force de ces lobbies privés tentaculaires est spectaculaire, nous devons créer les structures et la force nécessaires pour imposer la voie de la raison et de l'intérêt général sur celle des intérêts de l'argent roi.

Depuis plusieurs années Attac 45 a œuvré localement pour impulser et fédérer les initiatives destinées à promouvoir une eau de qualité à un juste prix..Elle continuera à le faire durablement!

Attac 45 invite chacun(e) à rejoindre les structures agissant en ce sens et à participer en tant que citoyen(e) à toutes les démarches qui y contribuent.

Contact : groupe eau Attac 45, 46 ter rue St Catherine 45000 Orléans.

**Eau Secours Orléanais**



**Collectif de citoyens, d'associations (ATTAC 45, GAMO Olivet, ACA St Jean de Braye, MNLE, AGIR pour la Chapelle...), de partis politiques (Les Verts, PCF...)**